

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Aval écluse de Courtaron	Rivière	Saint-Jean	87,350	87,520	Reuil-en-Brie, Chamigny, Luzancy

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre décembre 2023 et janvier 2024.

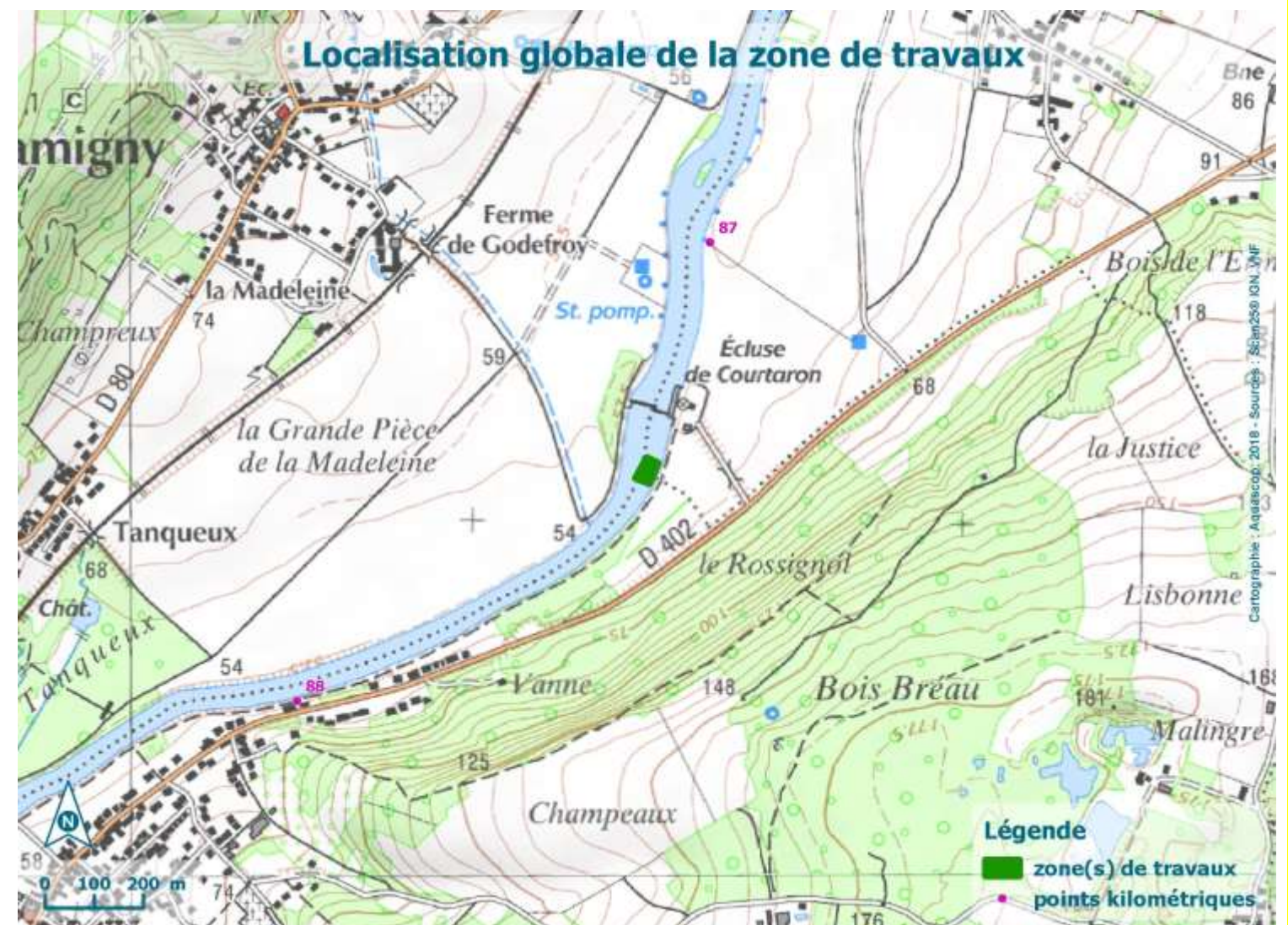
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
508	2023-RMA-PK 87,460	non	non dangereux	non	inertes

Prélèvements réalisés le 08/08/2023.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

x
x

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : ☒ X
- PSS vallée de la Marne approuvé par décret du 13 juillet 1994 -
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : ☐
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : ☐

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR137	la Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourq (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	oui	captage d'eau potable de Chamigny II (01558X0049)	superficiel	arrêté préfectoral n°11 DCSE EC 02
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Marne à La Ferté-sous-Jouarre (03109000), environ 4 km en aval. Les dernières données disponibles datent de 2014. Les espèces principales sont le chevesne, le goujon et l'ablette. Les espèces secondaires sont le barbeau, la bouvière, le gardon, la gremlin, le hotu, la perche et la vandoise.

Type de berges :

Les berges sont constituées de perrés maçonnés fortement dégradés puis de berges naturelles avec présence de cavités.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur la Marne pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de rivière, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de la commune de Citry à La Ferté-sous-Jouarre.

Il est difficile de statuer pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés. La bouvière est toutefois présente dans le secteur. La présence de frayères d'autres espèces est probable.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval écluse de Courtaron	Écologie	ZPS (<i>Zone de protection spéciale</i>)	Non	
		ZNIEFF 2 (<i>Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II</i>)	Non	
		ZNIEFF 1 (<i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I</i>)	Non	
		ZICO (<i>Zone importante pour la conservation des oiseaux</i>)	Non	
		SIC (<i>Site d'intérêt communautaire</i>)	Non	
		APB (<i>Arrêtés de protection de biotope</i>)	Non	
		Ramsar (<i>zone humide d'importance internationale</i>)	Non	
		RNCFS (<i>Réserve nationale de chasse et de faune sauvage</i>)	Non	
		CEN (<i>conservatoire d'espaces naturels</i>)	Non	
		CDL (<i>Conservatoire du Littoral</i>)	Non	
		PN (<i>Parc national</i>)	Non	
		PNR (<i>Parc naturel régional</i>)	Non	
		RNN (<i>réserve naturelle nationale</i>)	Non	
		RNR (<i>réserve naturelle régionale</i>)	Non	
		RB (<i>réserve de biosphère</i>)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	



Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : anguille (espèce non protégée mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), la bouvière, le brochet, la loche de rivière et la vandoise

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

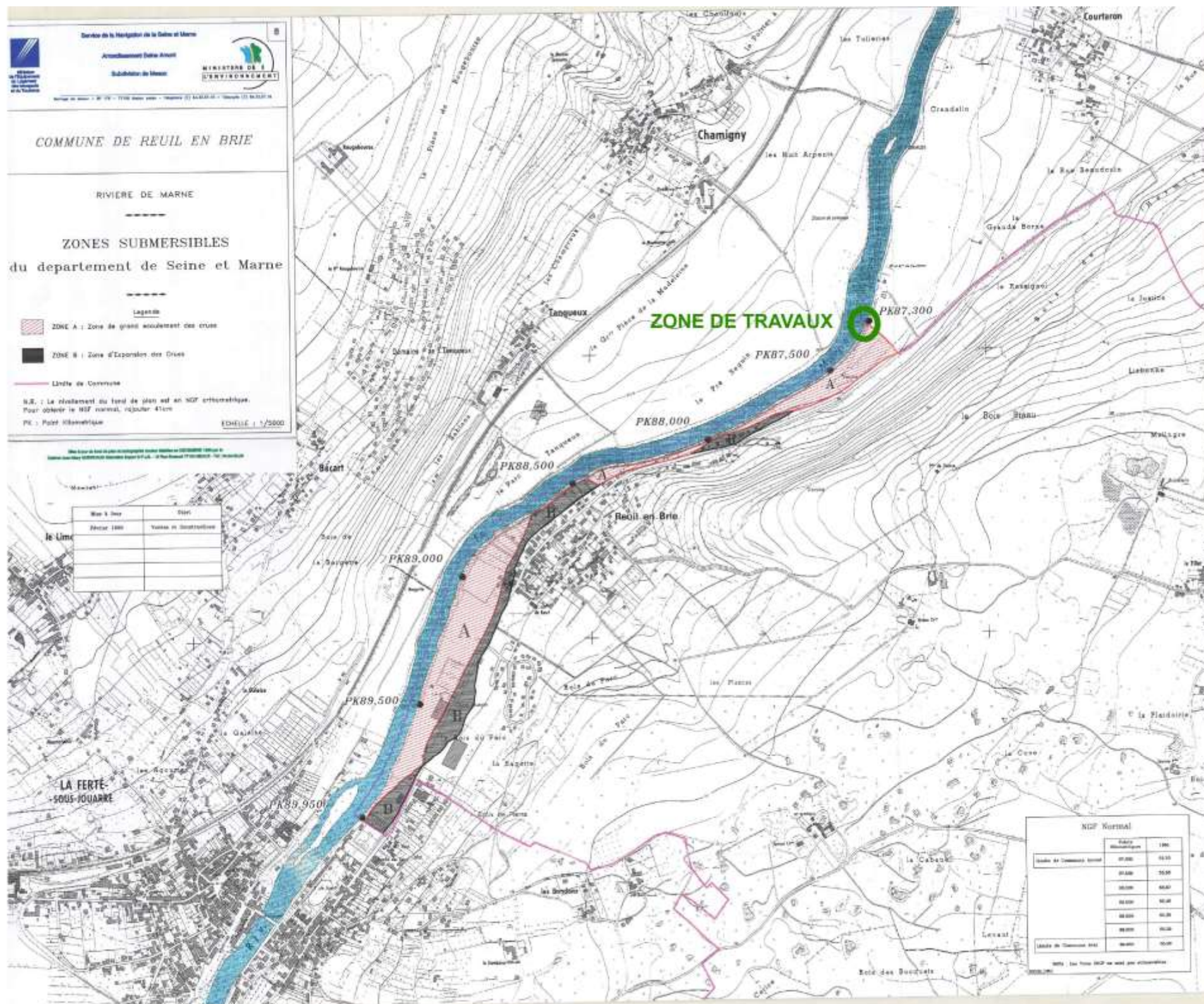
Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval écluse de Courtaron	possible	oui	non	oui

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale.

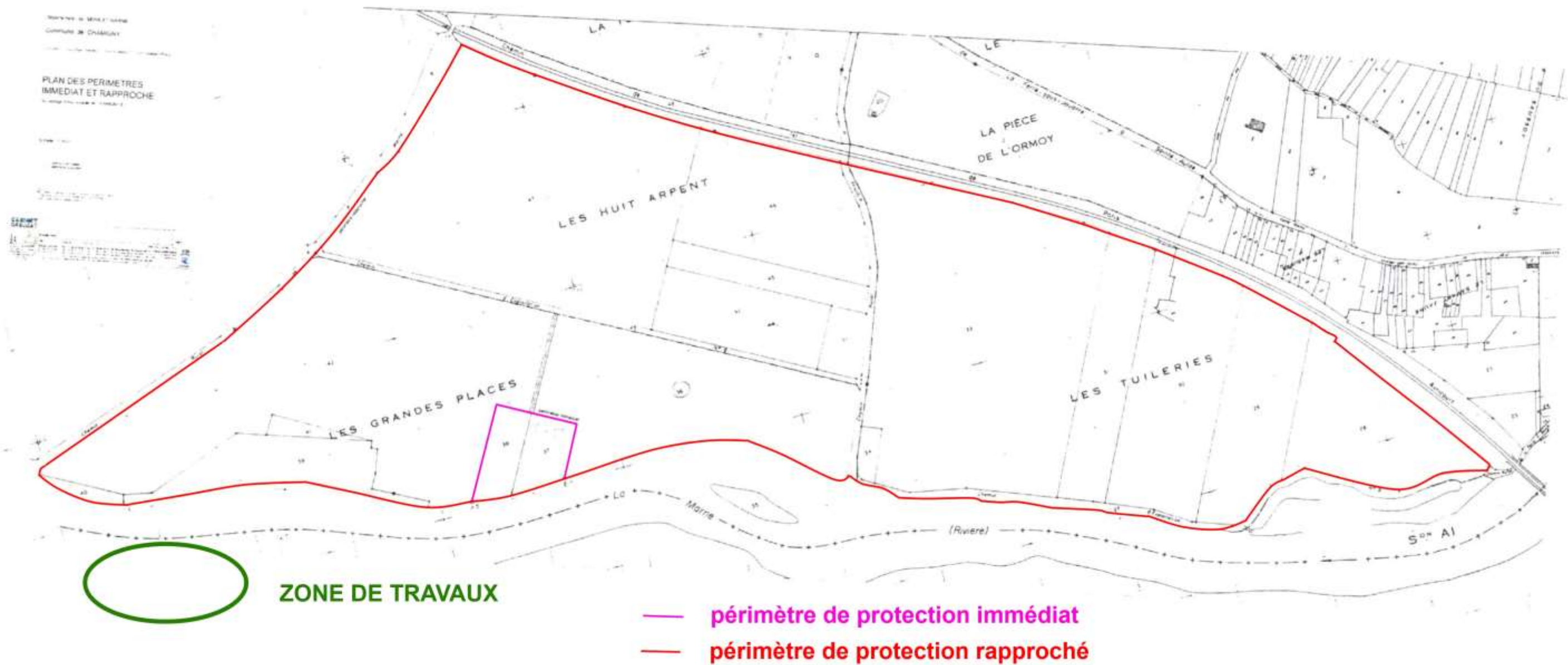
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés





Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

<u>MES</u>	<u>Oxygène dissous</u>
≥ 165 mg/l	< 4 mg/l

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion ;
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1^{er} mars au 30 juin.

Filière de gestion

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Comblement de ballastière
- Compostage
- Épandage agricole
- Régilage

- Remise en suspension
- Nivellement

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Volumes : (en m³)

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.